

# Compte rendu 3

## CONSEIL D'ÉCOLE

Lundi 30 mai 2022

18h00 - 19h36

### Maternelle publique de Dagneux



Place des Tilleuls, 01120, Dagneux



04.78.06.33.93



ce.0011079t@ac-lyon.fr

Édition le 13/06/2022 11:09

Rédaction par M. Grégory BASTION et Mme Ioanna BONFILS

- [1.1. Bilan de l'année 2021 - 2022](#)
  - [1.1. Les effectifs de l'école sur l'année](#)
    - [1.1.1. Des élèves](#)
    - [1.1.3. Les absences des personnels sans possibilité de remplacement](#)
  - [1.2. Prévention, santé et dépistage des élèves](#)
    - [1.2.1. Les classes de PS](#)
    - [1.2.2. Les classes de MS](#)
    - [1.2.3. Les classes de GS](#)
    - [1.2.4. Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté](#)
  - [1.3. Liaison crèche et école](#)
  - [1.4. Liaison grande section et cours préparatoire](#)
  - [1.5. Bilan de la coopérative scolaire](#)
  - [1.6. Bilan du sou des écoles](#)
  - [1.7. Bilan des sorties scolaires](#)
- [2. La rentrée 2022 - 2023](#)
  - [2.1. Les effectifs prévisionnels](#)
  - [2.2. Dotations municipales](#)
    - [2.2.1. Budget par élève](#)

- [2.2.2. Renouvellement des équipements](#)
- [2.3. Accueil des nouveaux élèves](#)
- [2.4. Composition de la nouvelle équipe pédagogique](#)

Le conseil débute en constatant l'absence de parent en son sein ce soir.

Le quorum étant atteint, puisque plus de la moitié des membres du conseil sont réunis ce soir, le directeur, après avis des membres présent décide de maintenir et de commencer ce conseil.

À noter, qu'il est possible d'organiser un conseil exceptionnel d'ici juillet:

- À la demande des parents élus,
- Pour des questions qui ne pourraient attendre le prochain conseil de rentrée.

M. Bastion excuse Mme Doline qui ne sera présente ce soir.

## 1.1. Bilan de l'année 2021 – 2022

### 1.1. Les effectifs de l'école sur l'année

#### 1.1.1. Des élèves

	SEPTEMBRE 2021	JUIN 2022
CLASSE 1	24	25
CLASSE 2	25	25
CLASSE 3	24	25
CLASSE 4	25	26
CLASSE 5	27	28
CLASSE 6	26	26
Total	151	155

Entre la rentrée et cette fin d'année les effectifs de l'école finissent en hausse de 4 élèves. Cela correspond à 4 départs et à 8 arrivées pour cette année scolaire 2021-2022.

#### 1.1.2. Des personnels

L'école a scolarisé trois élèves ayant des besoins particuliers et a bénéficié pour assurer cet accueil :

- Des interventions du SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) à raison de 3 h par semaine pour l'accueil d'un élève.
- Ainsi que d'un poste d'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) de 4 h par semaine pour un autre élève.

Sur ces trois, deux demandes d'aide ont été initiées par l'école afin d'ouvrir les droits permettant réussites et épanouissements à ces enfants, les moyens de droit commun à disposition de l'école n'étant pas suffisants pour répondre à ces situations spécifiques.

Les délais de réponses étant particulièrement long, il faut compter entre 6 et 8 mois, cela signifie que l'accompagnement pourtant nécessaire d'un élève ne sera effectif qu'à la rentrée prochaine, alors qu'elle a été faite cette année.

En attendant, l'école n'a pas été en mesure pour des raisons de bienveillance et de sécurité d'assurer une scolarisation pleine à un de ces enfants.

Au passage, la communauté éducative remercie la crèche d'avoir maintenu, au sein de sa structure, un accueil à une famille dans l'attente que le dossier de leur enfant aboutisse.

### **1.1.3. Les absences des personnels sans possibilité de remplacement**

Espérons-le, cette année clôt une période marquée par :

- Les protocoles sanitaires,
- Les fermetures de classes à l'improviste,
- Les campagnes de test et d'autotest récurrentes, Contexte qui a mis à rude épreuve l'ensemble de la communauté éducative : parents, écoles, collectivité et surtout enfants.

Le directeur souligne néanmoins – même si nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation – que l'école a été malgré tout relativement épargnée par le phénomène des « classes découvertes » dont l'ampleur inquiète dans d'autres écoles du département.

## **1.2. Prévention, santé et dépistage des élèves**

### **1.2.1. Les classes de PS**

Ils ont reçu un dépistage afin de contrôler leur vue ; et comme chaque année, cela a permis de repérer plusieurs élèves en difficulté par simple manque d'une paire de lunettes.

### **1.2.2. Les classes de MS**

Ils ont bénéficié d'un bilan médical, et parfois d'une orientation quand cela a été nécessaire par l'infirmière et la puéricultrice de la PMI, que ce soit pour des soins ORL ou d'orthophoniste.

### **1.2.3. Les classes de GS**

Selon le Code de l'éducation à l'[Article L 541-1](#), une visite et un dépistage est obligatoire au cours de la sixième année et de la douzième année de l'enfant. Cette visite n'a pas lieu pour les élèves de GS qui ont 6 ans, mais est prévu l'an prochain pour les seules élèves que les enseignants de GS auront jugé être en difficulté cette année.

# PÉRIODICITÉ ET CONTENU DES VISITES MÉDICALES ET DE DÉPISTAGE OBLIGATOIRES PRÉVUES À L'ARTICLE L. 541-1 DU CODE DE L'ÉDUCATION

NOR : MENE1517115A

Arrêté du 3-11-2015- J.O. du 6-11-2015

MENESR - DGESCO B3-1

---

Vu code de l'éducation, notamment article L. 541-1 ; code de la santé publique, notamment articles L. 1413-4, L. 2112-5 et L. 2132-1, R. 4311-1 à R. 4311-15-1 ; arrêté du 31-7-2009 modifié ; avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 29-6-2015 ; avis du Conseil supérieur de l'éducation du 2-7-2015

**Article 1** - Les visites médicales et de dépistage obligatoires prévues à l'article L. 541-1 du code de l'éducation ont lieu au cours de la sixième année et de la douzième année de l'enfant.

Au cours de la sixième année, la visite comprend un dépistage des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage.

Notons néanmoins que :

- Les enseignants n'ont aucune compétence pour assurer cette mission de pré-ciblage,
- Cette organisation est une manière de répondre à la pénurie de personnel médical au sein de l'Éducation Nationale, aussi bien en infirmier, qu'en médecin, et ne permet d'assurer qu'imparfaitement un droit pourtant reconnu aux élèves de 6 ans.

## 1.2.4. Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

Le RASED de Montluel, qui intervient dans les écoles de Dagneux suite aux demandes des enseignants/ enseignantes, est constitué d'une psychologue Education Nationale et d'enseignantes spécialisées. La psychologue EN, actuellement en congé maternité, et est intervenue dans l'école pour chacune des demandes parvenues. Mme Marcelle a :

- Accompagné les classes de PS lors de la rentrée de septembre
- A effectué quelques observations en classe afin de croiser le regard avec des enseignantes sur les apprentissages de certains élèves.
- A débuté un coup de pouce en numération avec des élèves de moyenne section afin de les aider à construire la notion de nombre.

L'équipe du réseau remercie la municipalité qui participe au financement du matériel (ordinateur pour la psychologue scolaire, des jeux/papeterie mais aussi logiciels spécialisés) pour faire fonctionner ce réseau d'aide.

## 1.3. Liaison crèche et école

Un accueil des enfants du multi-accueil pour une visite des classes de PS aura lieu de 9h15 à 10h00 en quatre groupes les 14, 17, et 28 juin, ainsi que le 1 juillet.

Ces futurs élèves se grefferont aux ateliers, participeront à un temps de regroupement et sortiront en récréation avec les autres.

Mme Henriques :

Les enfants de la microcrèche vont-ils participer ?

L'équipe enseignante ne sait pas s'ils est prévu de les intégrer. La Mairie informe le conseil qu'elle va poser la question directement à Mme Dory, directrice de la crèche.

#### 1.4. Liaison grande section et cours préparatoire

Les enseignants de GS et de CP échangeront leur classe le 30 juin après-midi afin de permettre une visite et de leur faire découvrir une classe d'école élémentaire.

Cette journée sera complétée par un petit déjeuné partagé dans la cour de l'école entre ces deux niveaux de classe le 7 juillet.

#### 1.5. Bilan de la coopérative scolaire

Lors de la clôture de l'exercice 2020-2021, le compte de la coopérative comptait 6539,82 €. Une estimation à cette date anticipe une clôture 2021-2022 à 9519,08 €.

	Entrées	Sorties
Cotisations annuelles	2 263,00 €	
Adhésion à l'OCCE		370,30 €
Adhésion aux Pep01		138,00 €
Subvention municipale	380,00 €	
Subvention sou des écoles	1 824,00 €	
Spectacle d'hiver		900,00 €
Sortie scolaire		2 383,00 €
Photos de classe 2020/2021		10,00 €
Dépenses de classe		600,00 €

L'école remercie le sou des écoles pour sa subvention qui couvre une grande partie du coût des sorties scolaires, et la mairie qui prend à sa charge le coût de l'adhésion à l'OCCE.

Concernant les photos de classe, le photographe devrait nous les remettre rapidement, et considérant le délai, le directeur invite les parents souhaitant d'autres tirages à se manifester rapidement.

À noter : la banque postale qui est l'organisme bancaire choisit par l'OCCE au niveau national a sensiblement réévalué ses frais bancaires : ils ont doublé.

Ils sont en effet passés de 2,60 € tous les deux mois à 5,20€.

## 1.6. Bilan du sou des écoles

- Ventes de gâteaux
- Carnaval
- Fête de l'école le 24 juin

## 1.7. Bilan des sorties scolaires

- Le 3 décembre : le spectacle Noël à la ferme de la compagnie Petit-theatrum
- Au mois de mai et de juin, des sorties nature autour du lac Neyton,
- Et à venir pour les PS : une journée à la ferme de M. Seguin.

Réservation d'un spectacle musical pour l'an prochain est dès à présent réalisé, les campagnes ayant des interventions de qualité sont très prisées.

## 2. La rentrée 2022 – 2023

---

### 2.1. Les effectifs prévisionnels

À cette date, la rentrée scolaire 2022-2023 devrait se faire avec une baisse des effectifs de 12 élèves.

Mais la comparaison est à nuancer :

- Les effectifs de 2021 date de la rentrée de septembre 2021,
- Quand les effectifs pour la rentrée 2022 datent de juin 2022. D'ici la rentrée, il est à prévoir que d'autres familles se manifestent : 5 inscriptions au moins sont à envisager.

2021-2022	PS	MS	GS	TOTAL
Effectifs	49	49	53	151

2022-2023	PS	MS	GS	TOTAL
Effectifs	41	49	49	139

Au vu de ces effectifs, l'équipe enseignant envisage la même répartition que l'an dernier :

- Des classes à niveau unique,
- Avec deux classes par niveau.

	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5	CLASSE 6
PS	20	21				
MS			25	25		
GS					25	26
Total	20	21	25	25	25	26

Mme Couturier explique qu'il y a eu des naissances sur la commune mais ces enfants ne sont pas forcément scolarisés à Dagneux.

L'école Saint Louis a également ouvert sa classe de petite section et accueille des petits. Les nouveaux logements qui viennent d'être livrés ne sont pas significatifs.

Mme Henriques explique que les dérogations ont été restreintes par le passé (en 2016-2017, une quarantaine d'enfants avaient bénéficié d'une dérogation). Depuis, il y a une baisse des naissances sur la commune. La Mairie est prête à assouplir les dérogations mais il y a peu de demandes. Par ailleurs, les règles qui régissent les dérogations doivent rester cohérentes d'une année sur l'autre.

## 2.2. Dotations municipales

### 2.2.1. Budget par élève

Le budget accordé par la ville de Dagneux aux écoles de la commune est de 44 € par élèves. Ce budget est dans la moyenne haute du département. L'équipe enseignante est en ce moment à la réalisation des commandes de papeterie, jeux et petits matériels pédagogique, et comme l'ensemble du pays nous pouvons témoigner d'une hausse plus que sensible.

À titre de comparaison, 30 ramettes de papier était facturée 500 € l'an dernier, quand aujourd'hui le montant des mêmes articles est à 750 €.

Mme Henriques :

L'école maternelle réalise-t-elle des commandes groupées avec l'élémentaire ?

À la connaissance de l'équipe enseignante, il n'y a pas de commandes groupées.

Mme Henriques rappelle également que les dépenses d'énergie augmentent fortement en raison des hausses des coûts de l'énergie. La consommation, elle, reste stable. Il est souhaitable de faire attention à la consommation d'énergie (veiller à éteindre les lumières dans l'école, laisser les photocopieurs en veille etc).

Pour cette année l'équipe enseignante a fait le choix de réduire le budget consacré aux jeux et aux nouveaux petits équipements, mais la situation est à suivre de près.

### 2.2.2. Renouvellement des équipements

Un autre budget est attribué à l'école par la collectivité, qui correspond à un budget d'investissement, c'est-à-dire à l'acquisition de matériel durable.

Avec ce dernier, l'école envisage l'achat :

- D'un nouveau trampoline pour les séances de motricité,
- En envisage l'achat de quelques tables et de chaises plus adapté à la taille des GS.

Le mobilier des classes est acheté par la commune. Il faut se tourner vers M. Le Quang car du mobilier avait déjà été changé pour les GS et il est possible qu'il y ait un stock de tables utilisables. De plus, le mobilier acheté en élémentaire est réglable en hauteur. Peut-être serait-il possible de mutualiser le mobilier qui ne servirait pas en élémentaire.

Enfin, pour les années à venir :

- Notons le vieillissement des vélos qui sont mis à la disposition des élèves,
- La faiblesse en équipement informatique des salles de classe.

Mme Henriques rappelle qu'il faut solliciter les services municipaux, responsable des services techniques, pour réparer les vélos s'ils sont réparables.

Mme Couturier explique qu'il faut faire le point sur les vélos, lister ceux qui ne sont pas réparables et qu'il est plus facile de faire une demande d'investissement que d'augmenter les dépenses de fonctionnement.

Concernant la cour de récréation, une réflexion est en cours.

### **2.3. Accueil des nouveaux élèves**

Une visite au tout début du mois de juin par groupe de 5 familles. Une communication à chacune d'entre elle est prévue.

### **2.4. Composition de la nouvelle équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique devrait rester inchangé, même si la date officielle du mouvement des enseignants est demain.

---

## **Personnes présentes :**

- Équipe enseignante :
  - Mme Ioanna BONFILS, Mme Anne HEREDIA, Mme Émilie BESSIEU, Mme Valérie GROS, Mme Céline REY M. Grégory BASTION, Mme Laurie DOLINE, Mme Aurélie BIDARD,
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
  - Mme Brigitte MAS, Mme Laurence ROUSSET,
- Équipe du RASED :
  - Mme Marie-Odile MARCELLE,
- Parents élu·e·s :
- Déléguée départementale de l'Éducation nationale :
  - Mme Dominique GRABDA (Titulaire),
- Représentante élue de la mairie :
  - Mme COUTURIER Carine,
  - Mme HENRIQUES Natali,
- Association les Enfants du Val Cottey

## **Personnes excusées :**

- Équipe enseignante :
  - Mme Marie TOUCHARD,
  - Mme Saskia MAZUY,
  - Mme Coraly BUY,
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
  - BOISSY Isabelle, BRICLOT Audrey, GIROUD Estelle, Christelle LERALE,
- Représentante élue de la mairie :
- Parents élu·e·s :
  - Mme LEGUILLONS BENSI Mélanie (suppléant), M. PLASSART Pierre (suppléant), M. STURTZER Christophe (suppléant), Mme MORSELLI Céline (Titulaire), Mme CHACON Audrey (suppléant), Mme LASNET Mélanie (suppléant), Mme SLAMA Cécile (Titulaire), Mme PLASSART Samira (Titulaire), Mme MARIN DIT VIGOT Amélie (Titulaire), Mme BRISACIER Anaïs (Titulaire), Mme DEBARRE GRAIZELY Patricia (Titulaire),
- Déléguée départementale de l'Éducation nationale :
  - Mr Christian GRABDA (Suppléant),

- Équipe du RASED :
  - Mme Elsa THOMAS,
- Association les Enfants du Val Cottey
  - Mme FAUDEMÉR Emilie (invité),
  - Mme COHEN Natasha (invité),
  - Mme BREDY Julie (invité),

M. Grégory BASTION

  
ÉCOLE MATERNELLE  
Place des Tilleuls  
01120 DABNEUX  
Tél. 04 78 06 33 93